



Zone de grand courant ou zone 0-20 ans

- Partie de la plaine inondable pouvant être inondée lors d'une crue de récurrence de 0 à 20 ans
- Si vous demeurez dans cette zone pendant 25 ans, vous avez plus de 72 % de chance de connaître au moins une inondation
- L'article 2.2 du RCI s'applique
- Nouvelle construction résidentielle interdite



Zone de faible courant ou zone 20-100 ans

- Partie de la plaine inondable pouvant être inondée lors d'une crue de récurrence de 20 à 100 ans
- Si vous demeurez dans cette zone pendant 25 ans, vous avez entre 22 et 72 % de chance de connaître au moins une inondation
- L'article 2.3 du RCI s'applique
- Construction permise selon différentes conditions d'immunisation



Territoire à risque d'inondation (PHEC)

- Partie du territoire déjà inondée dans le passé lors d'une crue de récurrence supérieure à 100 ans
- Si vous demeurez dans cette zone pendant 25 ans, vous avez jusqu'à 22 % de chance de connaître au moins une inondation
- L'article 2.4 du RCI s'applique
- Construction permise selon différentes conditions d'immunisation

Illustration de la profondeur de submersion

En cas d'une crue atteignant la limite des plus hautes eaux connues :



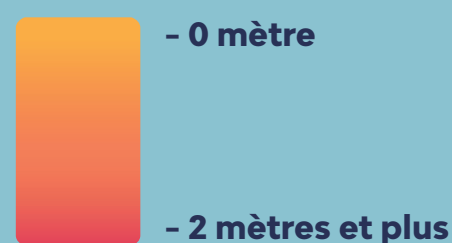
- La hauteur d'eau sera peu profonde autour de cette maison



- L'eau atteindra 2 mètres ou plus autour de cette maison

Graduation de profondeur du submersion de la crue

Cette information est représentée à titre informatif pour des fins de sécurité des personnes et des biens.



Limites des zones inondables

